

TABLEAU 4.3 QUALIFICATIONS DU PERSONNEL ÉDUCATIF AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Enseignants de maternelle

Baccalauréat en enseignement; parmi les cours, il faut inclure : mathématiques, arts du langage, études sociales, sciences, santé, éducation physique, arts et musique. Les niveaux 4, 5 ou 6 du certificat d'enseignement sont attribués en fonction du niveau d'études, des crédits de cours (majeures ou mineures dans des matières éducatives), des heures d'enseignement pratique et des heures de formation^{a,b}.

Personnel éducatif de la petite enfance

Niveau 1 : Diplôme ou certificat en éducation de la petite enfance, diplôme connexe en développement de la petite enfance, ou diplôme non connexe délivré par un établissement postsecondaire reconnu^b.

Niveau d'entrée : Cours en ligne de 90 heures : Introduction à l'éducation de la petite enfance^c.

^a. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Certification des maîtres au Nouveau-Brunswick*. En ligne : https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.599.html

^b. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. *Manuel de l'exploitant – Garderie éducative à temps plein et à temps partiel*. En ligne : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/ELCC/ManuelGarderieEducativeATempsPleinEtATempsPartiel.pdf>

^c. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Programme de soutien salarial au personnel éducatif de garderie (PSS-PÉG) Manuel du programme Avril 2023*. En ligne : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/ELCC/manuel-du-pss-peg.pdf>

